

# DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023- 49

**Objet : Attribution du marché de livraison de repas en liaison froide dans les écoles d'Ondres à la SCIC L'EOLE**

## LE MAIRE D'ONDRES

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre des décisions de la compétence du Conseil Municipal,

**VU** le lancement de la consultation n°2023-08, établie sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 3° du code de la Commande Publique, pour la production, le conditionnement des repas en parts individuelles ou collectives, ainsi que la livraison desdits repas en liaison froide dans les écoles d'Ondres,

**VU** la publication de l'avis de marché de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 19 mai 2023, ainsi que dans le Journal Sud-Ouest du 24 mai 2023,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres de cette consultation établi en date du 28 juin 2023,

## DECIDE

**ARTICLE 1.** Le marché de livraison de repas en liaison froide dans les écoles de la commune d'Ondres est attribué à la SCIC L'EOLE, pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2023, reconductible deux fois. Le prix des repas livrés, fixé au 1er septembre 2023, étant de 3.47 € HT soit 3.66 € TTC pour les maternelles, 3.76 € HT soit 3.97 € TTC pour les élémentaires, et 4.73 € HT soit 4.99 € TTC pour les adultes.

**ARTICLE 2.** Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

**ARTICLE 3.** La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 29 juin 2023.

Le Maire

Eva BELIN

